

prise, d'accepter les conditions qui lui ont été réservées par lesdits Traités : Nous confians entièrement en la capacité, expérience, zèle & fidélité pour notre service, de notre amé & féal le Sr. Abbé Du Bois, Conseiller en tous nos Conseils, Ministre & Secrétaire d'Etat & de nos Commandemens : POUR CES CAUSES, & autres bonnes considérations, à ce Nous mouvans, de l'avis de notre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orleans Régent : Nous avons commis, ordonné & député, & par ces présentes signées de notre main, commettons, ordonnons & députons ledit Sr. Abbé Du Bois, & lui avons donné & donnons plein pouvoir, commission & mandement spécial, pour en notre nom, en qualité de notre Plénipotentiaire, convenir avec les Ministres Plénipotentiaires de notredit Frere l'Empereur des Romains, ceux de notredit Frere le Roi de la Grande-Bretagne, & ceux de notredit Frere & Grand-Pere le Roi de Sicile, pareillement munis de leurs pleins-pouvoirs, en bonne forme, arrêter, conclure & signer l'acte d'accession de notredit Frere & Grand-Pere, auxdits Traités signés à Londres, ledit jour deuxième Août dernier : Voulans que ledit Sr. Abbé Du Bois agisse en cette occasion avec la même autorité que nous ferions & pourrions faire, si nous y étions présens en personne, encore qu'il y eût quelque chose qui requit un mandement plus spécial non contenu en cesdites présentes. Promettans en foi & parole de Roi, d'avoir agréable, tenir ferme & stable à toujours, accomplir & exécuter ponctuellement tout ce que ledit Sr. Abbé Du Bois aura stipulé, promis & signé en vertu du présent pouvoir, sans jamais y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu, pour  
quelque